



Droit de la garde d'enfant

Par **les2ju**, le **24/08/2009** à **13:18**

Bonjour,

voilà, je suis pacsé avec un homme qui a un enfant, le jugement du divorce a prit acte fin 2006, il a l'autorité parentale partagée, la mere a la garde, et donc nous, nous l'avons la moitié des vacances scolaire et 1 week end sur 2. La nous l'avons eu tou ce mois d'aout, le mois n'étant pas fini, nous l'avons encor, mai le pere est parti a paris pour le travail, et c'est donc moi qui l'ai cette semaine. La mere ne veut pas me le laisser quand je suis toute seule. La que tou ce mois ci, c'est le pere qui a la garde, elle veut le reprendre car il est pas la, elle a le droit? Elle a dit qu'elle revenait le chercher. Mais moi je veux pas le lui laisser. repondez a ce message svp